

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES  
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 28 novembre 2024

DATE D’AFFICHAGE : 28 novembre 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 26

L’an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 21h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

**Etaient présents :**

Mme. ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD,

Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEK, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT, M. LIAOUI, Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, M. MARCIN, M. GAYDOUK, Mme BAUDRY, M JALLOT, M. FARIGOULE, Mme. AZDAD, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

Mme DUBOIS (procuration à M. LONGEAULT)

M. FOURE (procuration à M. GOURVENEK)

**Absents excusés :**

Mme. CHATELAIN

M. CAMARA

M. ALIMI

Mme KHARJA

Mme LARABI

Mme SIRAS

M. ODIRA

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - AFFERMAGE DES HALLES ET DU MARCHÉ DE  
DETAIL COMMUNAL TARIFICATION 2025**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 30 du contrat portant délégation de service public pour l'affermage des halles et du marché de détail communal, il est nécessaire de fixer les tarifs applicables au 01 janvier 2023,

**CONSIDERANT** qu'il convient de statuer sur les tarifs 2024 du contrat portant délégation de service public pour l'affermage des halles et du marché de détail communal,

**CONSIDERANT** la demande du concessionnaire d'une augmentation de la tarification de 3%, par application de la formule de révision prévu par la délégation de service public,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux marchés publics,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** de revaloriser les tarifs pour l'affermage des halles et du marché de détail communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 de la manière suivante :

TARIFS en € HT	2025	
	Abonnés	Non-Abonnés
Le ml de façade marchande /2m de profondeur	1,25	2,11
Supplément pour place d'angle	0,63	0,63
Taxe d'enlèvement des ordures (par commerçant et par jour de marché)	1,36	1,36
Droit d'usage du sanitaire (par commerçant et par jour de marché)	2,75	2,75
Droit de stationnement (par commerçant et par jour de marché)	3,20	3,20

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le cinq décembre deux mille vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT



Délibération certifiée exécutoire de par :

- l'affichage le :
- la transmission à la Sous-Préfecture le :

Accusé de réception en préfecture  
078-217801380-20241205-2024-DEL-91-DE  
Date de réception préfecture : 09/12/2024